

Fiche technique WÖHR instructions techniques



- Levelparker 570 | 590
- Parksafe 580 | 582 | 583
- Multiparker 710 | 720 | 730 | 740



Levelparker 570



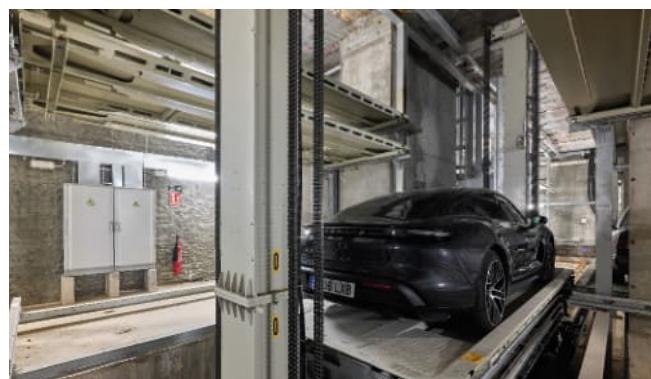
Levelparker 590



Parksafe 583

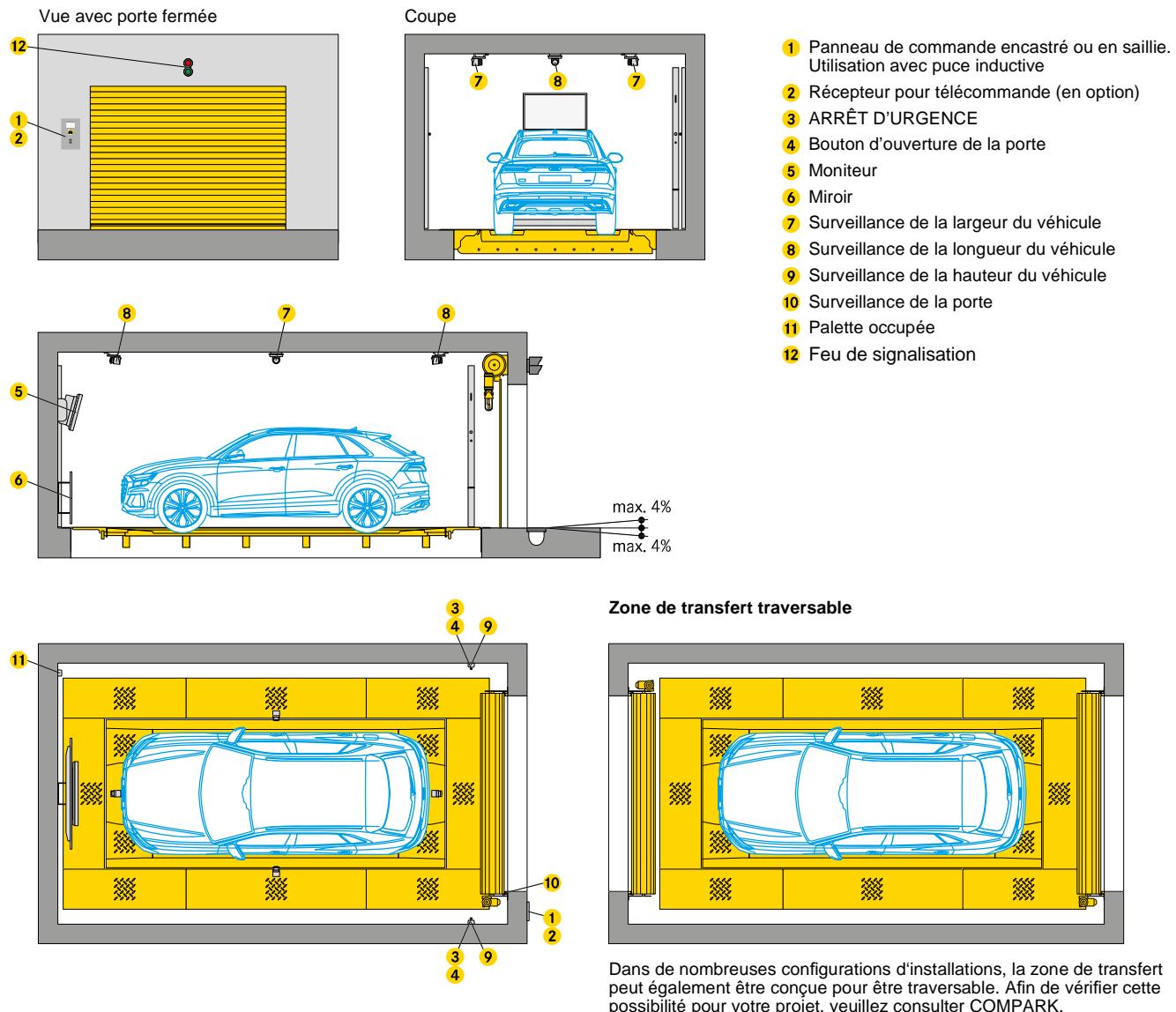


Multiparker 730



Multiparker 740

Zone de transfert

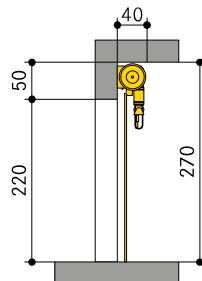
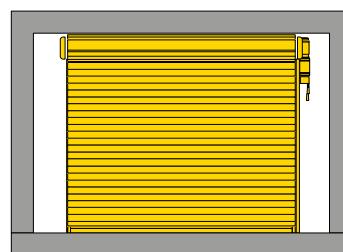
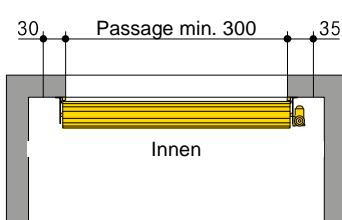


Portes

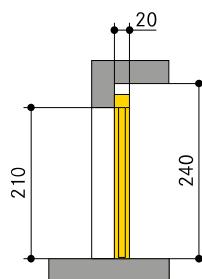
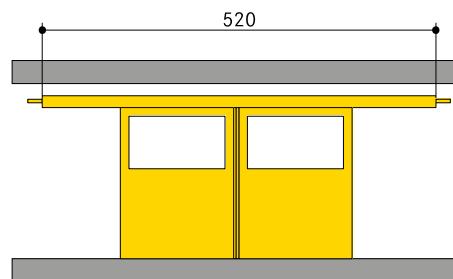
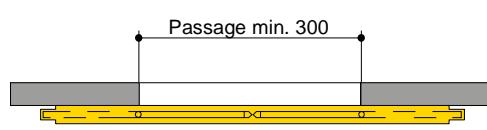
Les portes roulantes sont utilisées par défaut conformément aux exigences de sécurité du TÜV SÜD en liaison avec les normes européennes en vigueur.

Une solution avec un portail coulissant est également envisagable. Pour chaque solution individuelle, il est impératif de consulter COMPARK.

Porte roulante



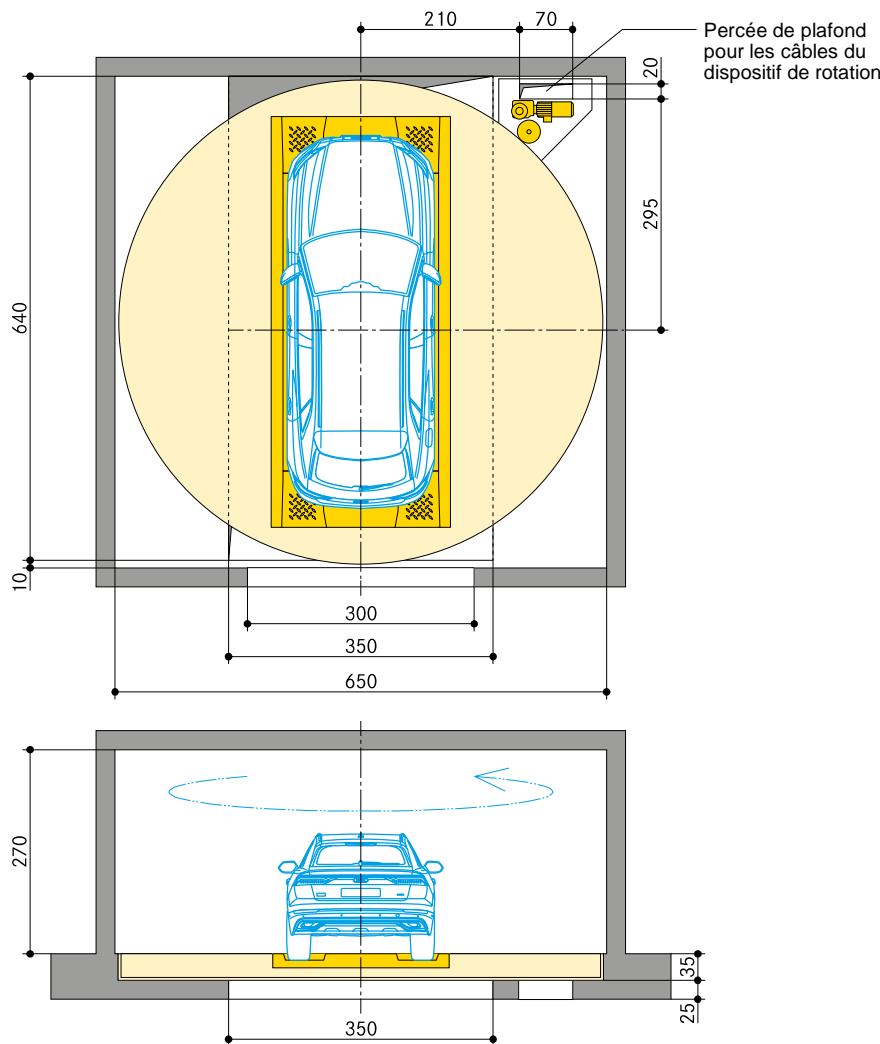
Porte coulissante



■ Dispositif de rotation

Tourner dans la zone de transfert:

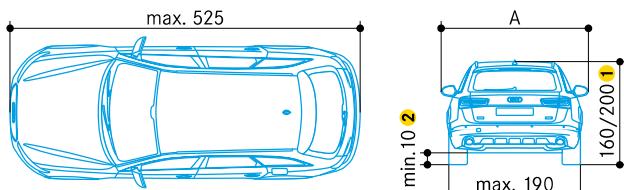
Si le véhicule tourne dans la zone de transfert, celle-ci doit être agrandie en conséquence par rapport aux dispositifs sans mécanisme de rotation.



■ Accès pour la maintenance et armoire de distribution

Un accès pour la maintenance de l'installation et un local pour l'armoire de distribution (min. 2 x 5 m) sont nécessaires (nécessaire consulter COMPARK).

■ Dimensions max. des véhicules



largeur de la plate-forme	dimension A
230	220

Poids du véhicule 2 500 kg max. charge des roues 625 kg max.

Les dimensions du véhicule spécifiées ici s'appliquent aux dimensions d'installation spécifiées dans les fiches techniques respectives. D'autres dimensions du véhicule sont possibles avec des modifications correspondantes des dimensions structurelles.

Pour les systèmes de stationnement avec options de recharge électrique, COMPARK recommande l'utilisation de palettes plus larges.

Attention:
Les dimensions d'installation libres changent en conséquence.

- 1 Hauteur maximum (les voitures avec barres de toit, antennes, etc. ne doivent pas dépasser la hauteur spécifiée).

- 2 Garde au sol

Mise à la terre et liaison équipotentielle

Dans la zone d'installation de l'armoire de commande, le maître d'œuvre devra prévoir une possibilité de raccordement à la prise de terre, car le rail de liaison équipotentielle (PAS) dans l'armoire de commande doit être relié à la terre à l'aide d'un câble le plus court possible. Dans la zone d'installation de la structure en acier, des prises de terre doivent être fournies par le client au moins tous les 10 à 20 m (ou les distances prévues dans le concept de protection contre la foudre), car toute la structure en acier doit être connectée à la terre par des câbles aussi courts que possible.

Commande

Le tableau de commande situé au niveau d'accès permet d'appeler les places de stationnement par puce inductive. Un raccordement à un système de caisse automatique est possible. Plusieurs systèmes peuvent être reliés entre eux à l'aide d'un ordinateur pilote.

Statique et construction

La construction en acier sert de structure porteuse pour le convoyeur et les palettes. Elle est fixée au sol avec des chevilles à expansion métalliques et soutenu sur le côté des murs extérieurs. Pour ce faire, une qualité du béton C25/30 est nécessaire. Les indications de statique peuvent être demandées pour chaque projet à COMPARK.

Éclairage (maître d'œuvre)

Dans la zone de transfert 500 Lux min. (cf. EN 1837:1999).
Dans la zone de l'installation 50 Lux min. (cf. EN 81-1:1998).

Drainage

Les palettes de véhicules sont complètement fermées, l'eau qui s'écoule, la neige, etc. sont récupérées et ne peuvent pas contaminer les véhicules placés en dessous. Nous recommandons de procéder à un drainage de la zone de stationnement et un raccordement à un puisard de pompe.

Disponibilité

La disponibilité de l'installation est conforme à la directive VDI 4466 de janvier 2001 (§ 6.4): «Sauf accord particulier, la disponibilité globale du système de parking automatique après six mois de fonctionnement atteint au moins 98 % (calcul selon VDI 3581).»

Déclaration de conformité

Les systèmes proposés sont conformes aux exigences de la directive machines CE 2006/42/CE en général et à DIN EN 14010 en particulier.

Protection contre les incendies (maître d'œuvre)

Les mesures préventives contre les incendies sont déterminées par l'architecte en concertation avec les services de l'urbanisme et lutte contre les incendies.

Dimensions

Toutes les dimensions sont des dimensions finies minimales. Il convient en outre de tenir compte des tolérances définies dans les règles VOB partie C (DIN18330,18331) en matière de travaux du bâtiment. Toutes les dimensions sont en cm.

Mesures d'insonorisation

Base DIN 4109 «Protection acoustique dans le bâtiment», nov. 1989. En conséquence, une insonorisation suffisante contre la transmission des bruits aériens et d'impacts et d'impacts doit être incorporée aux appareils, machine et équipements dans les installations communautaires de services du bâtiment. Le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 30 dB (A) dans les pièces à vivre et les chambres.

Insonorisation des bruits aériens

Avec notre version standard, nous répondons généralement aux exigences de la norme DIN 4109, à condition de garantir que le bâtiment a une isolation acoustique d'au moins $R'w$ 57 dB (A).

Insonorisation des bruits d'impact

COMPARK propose des mesures supplémentaires pour réduire la transmission des bruits solidiens. (Demander un devis séparé à ce sujet à COMPARK!)

Nous recommandons une concertation entre un spécialiste en insonorisation et COMPARK pour des mesures éventuelles supplémentaires en matière d'insonorisation des bruits d'impact.

Ventilation/conditions environnementales (maître d'œuvre)

Les éléments de commande

électrique conçus selon EN 60204-1 et la mécanique est prévue pour une plage de température entre +5 et +40 °C. D'autres conditions environnementales nécessitent un accord spécial. Il faut prévoir un système de ventilation pour le renouvellement d'air permanent, la réduction de l'humidité de l'air, la protection contre la condensation, la réduction de l'humidité des véhicules (pluie, neige, glace, etc.) et des consignes de sécurité du travail.

Remarque

Sous réserve de modifications de construction. Sous réserve de modifications aux détails de conception en raison du progrès technique et des exigences environnementales.